



Éviter une prestation compensatoire par contrat de mariage?

Par **aline**, le **29/05/2008** à **09:36**

bonjour,

je souhaiterais savoir s'il existe un moyen de barrer la possibilité d'une demande de prestation compensatoire par un contrat de mariage ou un contrat pré-nuptial ?

dans le cas où cela n'est pas possible, le juge des affaires familiales peut-il condamner une femme qui gagne plus d'argent que son mari à verser une prestation compensatoire à celui-ci si le mariage a duré moins de 5 ans ? Étant posé que la femme gagne deux fois plus que son mari.

en effet je dois me marier prochainement avec un homme de Tunisie, bien que je l'aime je souhaite connaître le moyen de me protéger dans le cas où cet homme aurait été malhonnête avec moi et n'aurait cherché que des papiers.

merci de votre aide.

Par **Jurigaby**, le **29/05/2008** à **12:19**

Bonjour.

Non et non.

Si vous voulez éviter les risques, ne vous mariez pas.